



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA NANTES-2025-2129579-MCF TPCAU cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2129579

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nantes
(ENSA Nantes)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de NANTES

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-Ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Profil : architecte/action/expérimentation

Les missions en quelques mots :

L'enseignant-chercheur (H/F) sera impliqué dans le cycle licence en L1 (S1) dans les espaces pédagogiques associés à l'apprentissage du projet architectural et sera force de proposition sur les temps pédagogiques où la question de l'expérimentation par la matière à l'échelle 1 est abordée. Il sera également impliqué dans le cycle master et co-coordonateur d'une option de projet Master interrogeant les processus de conception de formes exploratoires à la lumière des enjeux architecturaux contemporains.

L'enseignant.e-chercheur.e proposera un cours magistral thématisé de théorie architecturale, associé aux studios mettant en jeu des questions croisées Matérialité/Structure/Assemblages pour nourrir une culture architecturale.

Il engagera des propositions pédagogiques hybridant les modes de conception numérique/analogique. Dans ce cadre, il sera attendu une capacité à mobiliser les outils techniques de l'école dans la pédagogie (atelier, équipement de découpe numérique 2D/3D : connaissances et compétences d'usage de l'atelier impérative).

En tant qu'architecte praticien, il participera à la formation HMONP avec une responsabilité de direction d'étude dans l'encadrement des mémoires ADE de la formation.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant.e-chercheur.e aura des compétences reconnues en qualité de maîtrise d'œuvre dans des projets architecturaux exploratoires, scénographies, installations artistiques. Les méthodologies développées dans le cadre de projets architecturaux « prototypes » seront particulièrement attendues, dans la capacité du/de la candidat.e à partager des outils et protocoles de conception innovants. Fort.e de son expérience en projet et en maîtrise d'œuvre, le-la candidat.e est attendu.e à mobiliser sa pratique au service de la pédagogie et de la recherche, en contribuant à enrichir les réflexions académiques de l'école. Il sera attendu une approche prospective sur ces thématiques au moment même où les questions de matérialités/ressources sont très largement interrogées. Ces expériences alimenteront une dimension théorique et critique au sein du champ TPCAUI.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant-chercheur (H/F) pourra s'impliquer dans le renouvellement des thématiques de recherche et travaux du laboratoire CRENAU.

En outre, l'enseignant.e-chercheur.e prendra part aux réflexions en cours sur les thématiques Narrations Expérimentations Formes et pour lesquelles l'expérimentation échelle 1 et le prototypage sont une des modalités afin d'interroger la dimension constructive dans l'emploi de matériaux bio et géo-sourcé dans le renouvellement des formes architecturales. Il sera

notamment moteur dans les dynamiques pédagogiques inter et/ou transdisciplinaires intégrant notamment les champs ATR et STA tout en veillant à affirmer un savoir disciplinaire propre sur les thématiques abordées.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Est attendue une expérience professionnelle qui fera la preuve d'un savoir-faire reconnu en matière de maîtrise d'œuvre architecturale, en matière de démarches expérimentales et prospectives mobilisant des outils numériques et analogiques.

Diplôme : architecte

Une vision des enjeux contemporains de la recherche architecturale sera appréciée et plus particulièrement un positionnement sur les spécificités du poste est attendu.

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

www

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel

L'Ensa Nantes est une des vingt-et-une écoles d'architecture sous tutelle des ministères culture et enseignement supérieur et recherche. Elle accueille plus de 1000 étudiants et compte près de 140 personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques et scientifiques et plus de 300 intervenants extérieurs.

En matière de recherche, l'Ensa est dotée d'un laboratoire, le CRENAU, au rayonnement national et international dont les thématiques s'articulent avec les enseignements de l'école et répondent aux enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens, philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. L'école bénéficie d'une visibilité internationale avec un campus situé à l'Ile Maurice. L'Ensa est ouverte sur la ville et sur le monde.

Elle est forte de nombreux partenariats et favorise pour les étudiants des temps de rencontres, d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et de la conception à l'échelle 1, les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'Ensa Nantes est un établissement composant de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (1 université, 1 CHU, de 2 écoles culture, 1 d'ingénieurs, 1 IRT et l'INSERM).

Identité pédagogique :

Outre les diplômes nationaux, l'Ensa Nantes délivre l'HMONP, un DPEA architecture navale, un DPEA Scénographe et deux doubles diplômes (architecte-ingénieur et architecte-urbaniste).

Présentation des activités scientifiques de l'école :

La politique de recherche est en cours de définition au sein du conseil pédagogique et scientifique (CPS) - recherche (équivalent CR).

Par ailleurs, l'activité scientifique de l'Ensa Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), actuellement en cours de restructuration. Il compte 72 membres dont 29 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 20 doctorants, 3 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, documentation, informatique), 20 associés. Les recherches du laboratoire sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales.